

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - J. HURTADO par M. PEREZ - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par C. NEGRI-AZAIS

13. Demande de subvention pour la création d'une crèche unique

La commune de Marseillan souhaite continuer à soutenir la petite enfance et améliorer l'accueil des plus jeunes.

Dans cet esprit, elle a lancé en 2018 un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une crèche unique qui rassemblerait 65 berceaux.

Actuellement, l'accueil petite enfance est réalisé sur deux sites distants ce qui génère des complications techniques, administratives et humaines.

Cet investissement lourd par la commune peut être financé par différents partenaires.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
CAF	30 %	480.000 €
Département	15 %	240.000 €
Région	15 %	240.000 €
Commune	40 %	640.000 €
	Coût du projet	1.600.000 €

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le plan de financement présenté,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention auprès des différents financeurs,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour les travaux de réalisation de la crèche unique de Marseillan auprès des collectivités ou autres organismes à même de financer ce projet.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

D'approuver le plan de financement présenté,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention auprès des différents financeurs,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour les travaux de réalisation de la crèche unique de Marseillan auprès des collectivités ou autres organismes à même de financer ce projet.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

